



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Judi 11 Avril 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le quatre avril deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **41**
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : **7**
 Nombre de membres excusés : **6**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
28 mars 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

19 AVR. 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

19 AVR. 2024

4 - Fonction Publique

4.2 - Personnel contractuel

Objet : Signature, avec Flers Agglo, d'une convention relative au recrutement d'un chargé de mission Territoire d'industrie « Collines de Normandie »

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD					X

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE					
M. Didier DUCHEMIN					
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT			Mme Catherine MADELAINE		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Gilles MALOISEL		

TOTAL	41	0	7	6	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			48		

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En novembre 2023, le Gouvernement a annoncé les 183 territoires retenus pour participer à la deuxième phase de la démarche Territoire d'industrie.

L'Intercom de la Vire au Noireau, déjà labellisée Territoires d'industrie en 2018, a vu sa candidature retenue pour la période 2023-2027, avec Flers Agglo, réunis ensemble sur le Territoire d'industrie « Collines de Normandie ».

Pour cette deuxième phase de Territoire d'industrie, l'Etat a souhaité aider les territoires retenus en renforçant prioritairement l'animation et l'ingénierie de projet en cofinçant la création de poste à durée déterminée de chargé de mission Territoire d'industrie.

Le Territoire d'industrie « Collines de Normandie » a ainsi été identifié pour bénéficier d'une subvention forfaitaire de 80 000 € sur 2 ans (40 000 €/an) pour la création d'un poste de chargé de mission laissant un reste à charge des deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) d'environ 12 000 € / an soit 6 000 € / an environ / EPCI.

Cheville ouvrière du Territoire d'industrie, un chef de projet Territoire d'industrie a pour mission d'animer et d'assurer le déploiement du programme sur l'entièreté de son périmètre géographique en travaillant notamment à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions, en coordination avec les 2 directions économiques de Flers Agglo et de l'Intercom de la Vire au Noireau.

En vue de déterminer les modalités de recrutement du chargé de mission, rattaché administrativement à Flers Agglo, les conditions d'exercice de sa mission, au sein des deux EPCI composant le Territoire d'industrie et le financement de son poste, il est projeté de signer une convention avec Flers Agglo.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 7 février 2024 et du Bureau réuni le 20 mars 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de recrutement d'un chargé de mission Territoire d'industrie, annexée à la présente, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette dernière.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

